



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de CONCORET
56430 – CONCORET**

SEANCE DU MARDI 05 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 29 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

Présents :

COIGNARD Ronan

MULLER Sarah

LE BOURHIS Jean-Pierre

AUBERT Jean-Marie

AUBRY Gwenaël

LEGLOAHEC Yann

AUBERT Joëlle

GARCIA Déborah

SAILLARD Loïc

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie AUBERT

Absents excusés : VIMAL DU MONTEIL Philippe - GORTAIS Edmond (pouvoir à D. GARCIA) - LURETTE Gilles (pouvoir à J. AUBERT).

Absent : Alain COAT

**N° 01/02/2019 - CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2019 :
Approbation du compte rendu**

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal. Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- d'approuver le compte rendu de la séance du mardi 11 décembre 2018.

N° 02/02/2019 - STEP : CONVENTION POUR STOCKAGE DES BOUES

Les boues de la station d'épuration de CONCORET sont recyclées par épandage agricole contrôlé. Préalablement elles sont stockées dans un silo.

Les capacités de stockage de la station d'épuration de CONCORET s'avèrent insuffisantes.

La station d'épuration de MAURON dispose d'un silo disponible de 150 m³.

M. le Maire présente un projet de convention, ayant pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles la Commune de MAURON accepte les boues excédentaires de la station d'épuration de CONCORET avant leur épandage agricole.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer la convention avec la société SAUR et la commune de Mauron, relative au stockage des boues de la station d'épuration de Concoret sur le site de la station d'épuration de Mauron.

**N° 03/02/2019 - ESPACE EON DE L'ETOILE :
DEVIS REFECTION DU CARRELAGE DE LA CUISINE**

Vu les problèmes de remontées d'humidité dans les pieds de cloisons dans la cuisine, ainsi que des fissurations affectant certains carreaux de carrelage,
Considérant que le coût des travaux de reprise a été arrêté à la somme de 8 604 € HT et qu'un protocole d'accord est actuellement en cours,

M. le Maire présente à l'assemblée, le devis de l'entreprise Cochet concernant les travaux de réfection de la cuisine scolaire. Montant HT 9 252 €.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire à signer le devis présenté.
- La dépense sera inscrite en section d'investissement du budget communal.

N° 04/02/2019 - ESPACE EON DE L'ETOILE : DEVIS ECLAIRAGE EXTERIEUR

Considérant que l'éclairage extérieur de la salle Eon de l'Etoile ne fonctionne plus,
M. le Maire présente au conseil municipal, un devis établi par l'entreprise PICARD ELECTRICITE et qui concerne l'installation de 2 projecteurs leds.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à l'installation des projecteurs.
- D'autoriser M. le Maire à signer le devis présenté.
- La dépense sera inscrite en section d'investissement du budget communal.

**N° 05/02/2019 - ESPACE EON DE L'ETOILE :
DEVIS INSTALLATION LIGNE INTERNET**

M. le Maire présente à l'assemblée, un devis établi par l'entreprise PICARD ELECTRICITE relatif au passage d'un câble informatique entre le bureau cuisine et la Garderie.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à l'installation d'un câble informatique.
- D'autoriser M. le Maire à signer le devis présenté.
- La dépense sera inscrite en section d'investissement du budget communal.

**N° 06/02/2019 - SECRETARIAT DE MAIRIE :
DEVIS INSTALLATION CHAUFFAGE**

Le système de chauffage, du bureau de secrétariat de la Mairie, installé depuis la rénovation du bâtiment ne fonctionne plus correctement.

M. le Maire présente à l'assemblée, un devis établi par l'entreprise PICARD ELECTRICITE relatif à la mise en place d'un nouveau chauffage.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau chauffage.
- D'autoriser M. le Maire à signer le devis présenté.
- La dépense sera inscrite en section d'investissement du budget communal.

N° 07/02/2019 – BRETAGNE SUD HABITAT : BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Vu la délibération du conseil en date du 09 décembre 2014 autorisant le Maire à signer la convention avec Bretagne Sud Habitat pour la gestion des quatre logements locatifs (résidence du val aux fées),

M. le Maire présente à l'assemblée le budget prévisionnel établi par Bretagne Sud Habitat au titre de l'année 2019.

Il est proposé à l'assemblée de valider la proposition de celui-ci pour 2019 estimant à 13 430 € l'excédent à reverser après honoraires.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- De valider la proposition du budget prévisionnel établi par Bretagne Sud Habitat pour l'année 2019.

N° 08/02/2019 - LOCATION DU LABORATOIRE ET DES CHAMBRES FROIDES DU COMMERCE : COURRIER DE M. GERMAIN CHAP

Vu la délibération n°05/07/2016 du 05 juillet 2016 autorisant M. le Maire à lancer un appel à candidatures pour la location du laboratoire et des chambres froides,

Vu la délibération n°06/07/2016 du 05 juillet 2016 fixant le montant du loyer,

Vu la délibération n°03/04/2017 du 04 avril 2017 autorisant la signature d'un bail commercial, à compter du 17 avril 2017 avec M. CHAP,

M. le Maire fait lecture du courrier de M. CHAP qui souhaite rompre le bail commercial au 31 mars 2019.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- Considère que M. CHAP ne dispose pas d'une surface lui permettant de développer son activité de vente sur place,
- Accepte la rupture du bail commercial à la date du 31 mars 2019.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N° 09/02/2019 - IMPLANTATION STATION TELECOM : PROPOSITION SOCIETE ATC FRANCE

La société ATC France développe des supports de télécommunication « clé en mains » afin de faciliter les opérateurs mobiles nationaux (Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR) dans leurs démarches d'amélioration de la qualité de service mobile des zones faiblement

couvertes. ATC France est à la recherche de parcelles susceptibles d'accueillir un pylône et une zone technique sur la commune de CONCORET.

M. la Maire présente le dossier qui lui a été remis par la société.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- autorise M. le maire a signé la convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle communale cadastrée ZM32

N° 10/02/2019 - RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE PLOËRMEL

La commune de Ploërmel accueille la psychologue scolaire du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) au sein de l'école publique Jules Verne de Ploërmel. Elle intervient auprès des enfants scolarisés dans les écoles publiques du 1^{er} degré du territoire.

Actuellement, la commune de Ploërmel qui prend en charge l'ensemble des coûts afférents au fonctionnement souhaite que la commune de Concoret participe aux frais de cette structure.

M. le Maire présente la convention relative au réseau d'aides, entre la commune de Ploërmel, la commune de Concoret et l'Inspection académique du Morbihan.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer la convention relative au R.A.S.E.D. avec la commune de Ploërmel l'Inspection Académique du Morbihan.

N° 11/02/2019 - ASSOCIATION PHILOMELE : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE SALLE

L'association Philomène projette d'organiser un concert à Concoret, le jeudi 14 novembre 2019 dans la salle Eon de l'Etoile et demande une mise à disposition gratuite de la salle de 18h30 à 22 h00.

Après lecture du courrier par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à la demande sous condition que l'accès au concert soit gratuit pour les spectateurs.
- D'appliquer le tarif habituel, à savoir 130 €, s'il s'agit d'un concert avec entrées payantes.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N° 12/02/2019 - COULEURS DE BRETAGNE : EDITION 2019

L'Association Couleurs de Bretagne œuvre pour la promotion du patrimoine breton en organisant des concours de peinture, ouverts à tous.

Les concours ont pour objet de réaliser dans la journée, une peinture ou un dessin sur un sujet libre ayant un rapport direct avec le patrimoine de la (ou des) commune(s) où se déroule la manifestation.

Cette manifestation pourrait se produire sur la commune de Concoret le 21 juillet 2019. Montant de la participation financière demandée à la commune 570 €.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'inscrire la commune de Concoret au concours de peinture Couleurs de Bretagne
- D'accepter la participation financière d'un montant de 570 €. Les crédits seront inscrits au budget primitif communal de 2019.

N° 13/02/2019 - ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION CULTURELLE

M. le Maire propose au conseil municipal, la lecture d'une pièce de théâtre par Catherine ZAMBON. La date retenue pour la lecture est le 07 juin à 20h30.

Après discussion, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées (Pour : 8 – Abstention : 3) :

- D'organiser cette manifestation
- De prendre en charge les frais de transport de l'artiste.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- **Grand débat** : un cahier de doléance va être mis à la disposition des habitants de la commune.
- **Conseils municipaux** :
calendrier prévisionnel pour 2019 (En fonction des besoins, les dates peuvent changer) :
Mardi 12 mars - Mardi 02 avril - Mardi 14 mai - Mardi 11 juin - Mardi 09 juillet - Mardi 10 septembre - Mardi 08 octobre - Mardi 12 novembre - Mardi 10 décembre.
- **Représentation théâtrale** par la troupe de Concoret au profit de la restauration de l'église Saint Laurent : dimanche 10 février à 15 h (espace Eon de l'Etoile) :
- **Visite d'un étang vidangé** : date prévue le vendredi 22 février à Caudan et Hennebont.
- **Don des livres de la bibliothèque** : proposition de donner les livres à une association qui œuvre pour des écoles au Sénégal.
- **Journée d'information sur le label CPRB** (Communes du Patrimoine Rural de Bretagne) : mercredi 20 mars à 19 h réunion publique dans la salle polyvalente de Paimpont.
- **Visite commission de sécurité - CPIE** : des travaux sont à effectuer rapidement.